

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

Séance ordinaire du 15 janvier 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le mardi 15 janvier 2019 à 19 h 30 à la salle de délibérations du conseil au 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Judith Leblond
Marie-Pierre Lamontagne

Messieurs les conseillers : Guyda Deblois
Patrick Lachance
Sébastien Ouellet
Yannick Dion

Formant quorum sous la présidence de M. le maire, Camil Turmel.

Est également présent :

Le directeur général/secrétaire-trésorier Laurent Rheault, M.A.P., OMA.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation des procès-verbaux des séances du 4 et 13 décembre 2018.
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
 - 4.1 Autorisation des versements prévus "Abonnements, cotisations et contrats annuels - Exercice financier 2019".
 - 4.2 Autorisation des versements prévus "Contributions diverses - Exercice financier 2019".
 - 4.3 Autorisation de participation aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec les 9, 10 et 11 mai 2019 au Centre des congrès à Québec.
 - 4.4 Autorisation de signature - Acte de vente d'un terrain propriété de la Municipalité de Lac-Etchemin à Camping Lac-Etchemin inc. (lot numéro 3 601 299).
 - 4.5 Autorisation d'un représentant pour le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du MAMH dans le cadre du "Programme de réfection et construction des infrastructures municipales" (RÉCIM) concernant les travaux de réfection de l'Édifice municipal.
5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**
 - 5.1 Demande de subvention auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du "Programme d'aide à la voirie locale - Volet - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) - Année 2019".
 - 5.2 Confirmation et acceptation de l'organigramme et du personnel affecté au service de la sécurité incendie de la Municipalité de Lac-Etchemin- Année 2019.

- 5.3 Adjudication du contrat pour services professionnels d'ingénierie pour l'élaboration de plans et devis pour le remplacement de deux (2) ponceaux ainsi que la réfection d'une section de pavage dans le route du Sanctuaire.
- 5.4 Résolution pour la réalisation des travaux dans le cadre d'une demande d'aide dans le "Programme d'infrastructures Québec-Municipalités dans le Volet 5 - Réfection et construction des infrastructures municipales" (RÉCIM) pour la réfection du bâtiment d'entreposage à abrasifs.

6. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :

- 6.1 Confirmation de mandats et nominations - Membres du Comité consultatif d'urbanisme.
- 6.2 Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour une aliénation relativement à la propriété de M. Harold Gagnon, soit les lots 4 625 784 et 4 342 105 situés dans Le Petit-2^e.
- 6.3 Aide financière octroyée à Camping Lac-Etchemin inc. dans le cadre de la Politique d'aide au développement économique de la Municipalité de Lac-Etchemin - Volet 2 aide générale à l'entreprise.

7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

- 7.1 Autorisation d'approprier au fonds général une somme de 203,61 \$ de l'excédent accumulé affecté loisirs.
- 7.2 Autorisation d'approprier, à même l'excédent non affecté de la municipalité de l'année 2018, une somme de 4 695,50 \$ devant servir d'excédent accumulé affecté loisirs (amélioration des équipements).
- 7.3 Autorisation de signature - Entente avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concernant le projet de mise à niveau des infrastructures sportives dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - Phase IV.
- 7.4 Autorisation de signature - Entente de 5 ans renouvelable avec Mont-Orignal, coopérative de solidarité ayant pour objectif de mettre à la disposition de la communauté lacetcheminoise ses infrastructures récréatives et sportives.

8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :

8.1

- 9. Approbation du rapport des impayés et des déboursés directs de la Municipalité de Lac-Etchemin.
- 10. Lecture de la correspondance.
- 11. Affaires nouvelles :
 - 11.1 Souscriptions diverses :
 - a)
 - 11.2
- 12. Période d'intervention des membres du conseil.
- 13. Période de questions des citoyens.
- 14. Levée de la séance.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, M. le maire Camil Turmel ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

«Dans un contexte de respect et de transparence nous allons assurer la saine gestion de la Municipalité de Lac-Etchemin et ce notamment à travers la présente séance».

Le maire profite de cette première séance de l'année 2019 pour offrir ses meilleurs vœux pour la prochaine année.

001-01-2019

2.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

3.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 4 ET DU 13 DÉCEMBRE 2018

Considérant que des copies des procès-verbaux des séances du 4 et du 13 décembre 2018 ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général/secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

002-01-2019-1

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2018, tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

002-01-2019-2

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :

D'approuver les trois (3) procès-verbaux de la séance extraordinaire du 13 décembre 2018 concernant le dépôt, la présentation et l'adoption des prévisions budgétaires, le dépôt, la présentation et l'adoption du programme triennal d'immobilisation pour les années 2019-2020-2021 ainsi que l'adoption du règlement numéro 184-2018 décrétant l'imposition des différentes taxes et compensations à être imposées pour l'exercice financier 2019 de la Municipalité de Lac-Etchemin, tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

4.

DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :

003-01-2019

4.1

AUTORISATION DES VERSEMENTS PRÉVUS "ABONNEMENTS, COTISATIONS ET CONTRATS ANNUELS - EXERCICE FINANCIER 2019"

Les membres du conseil ayant tous pris connaissance et discuté du contenu du document déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier relativement aux versements prévus pour l'année 2019 concernant les "abonnements, cotisations et contrats annuels";

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND
ET RÉSOLU :**

QUE le conseil accepte le document déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier et annexé à la présente pour en faire partie intégrante relativement aux versements prévus pour l'année 2019 concernant les "abonnements, cotisations et contrats annuels".

Adoptée à l'unanimité.

004-01-2019
4.2

**AUTORISATION DES VERSEMENTS PRÉVUS "CONTRIBUTIONS
DIVERSES - EXERCICE FINANCIER 2019"**

Les membres du conseil ayant tous pris connaissance et discuté du contenu du document déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier relativement aux versements prévus pour l'année 2019 concernant les "contributions diverses";

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET
RÉSOLU :**

QUE le conseil accepte le document déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier et annexé à la présente pour en faire partie intégrante relativement aux versements prévus pour l'année 2019 concernant les "contributions diverses".

Adoptée à l'unanimité.

005-01-2019
4.3

**AUTORISATION DE PARTICIPATION AUX ASSISES ANNUELLES DE
L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC LES 9, 10 ET 11 MAI 2019
AU CENTRE DES CONGRÈS À QUÉBEC**

Considérant la tenue des Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec les 9, 10 et 11 mai 2019, au Centre des congrès à Québec;

Considérant l'intérêt manifesté par le maire et deux membres du Conseil municipal à participer à cette rencontre d'élus municipaux;

Considérant que les membres du Conseil municipal conviennent qu'il serait opportun que la municipalité soit représentée aux Assises annuelles de l'UMQ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET
RÉSOLU :**

QUE M. Camil Turmel, maire, Mme Judith Leblond, conseillère et M. Guyda Deblois, conseiller, soient délégués par le Conseil municipal afin de participer aux Assises annuelles de l'UMQ qui se tiendront les 9, 10 et 11 mai 2019, au Centre des congrès à Québec;

QUE la municipalité assume les frais inhérents à cette activité.

Adoptée à l'unanimité.

006-01-2019
4.4

**AUTORISATION DE SIGNATURE - ACTE DE VENTE D'UN TERRAIN
PROPRIÉTÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN À CAMPING
LAC-ETCHEMIN INC. (LOT NUMÉRO 3 601 299)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE
ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin procède à la vente d'un terrain (lot numéro 3 601 299) pour un montant de 61 148 \$;

QUE le maire M. Camil Turmel et le directeur général/secrétaire-trésorier M. Laurent Rheault, soient autorisés à signer tous documents devant donner suite et effet à la présente résolution de même qu'à consentir à toutes clauses et conditions qu'ils jugeront dans l'intérêt de la municipalité en regard de ladite transaction.

Adoptée à l'unanimité.

007-01-2019
4.5

AUTORISATION D'UN REPRÉSENTANT POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MAMH DANS LE CADRE DU PROGRAMME "RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES" (RÉCIM)" CONCERNANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin mandate et autorise le directeur général/secrétaire-trésorier, M. Laurent Rheault, à présenter une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme "Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) " concernant les travaux de réfection de l'Édifice municipal;

QUE la municipalité a pris connaissance du « Guide du programme » et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

QUE la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet de réfection de l'Édifice municipal, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet de réfection de l'Édifice municipal si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts;

QUE le maire, M. Camil Turmel et le directeur général/secrétaire-trésorier, M. Laurent Rheault, soient et sont autorisés à signer tous les documents nécessaires pour donner suite à la demande d'aide financière et ceux afférents incluant l'entente relative à l'aide financière accordée par le ministre.

Adoptée à l'unanimité.

5. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :

008-01-2019
5.1

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS DANS LE CADRE DU "PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET - PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE) - ANNÉE 2019"

Considérant que la municipalité fera exécuter des travaux de voirie au cours de la saison estivale;

Considérant que ces travaux nécessiteront un investissement assez important;

Considérant que les fonds disponibles à cet égard risquent de ne pas être suffisants;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE la municipalité demande à la députée de Bellechasse, Mme Stéphanie Lachance, dans le cadre de son budget discrétionnaire, une aide financière afin d'aider à la réalisation des travaux d'asphaltage sur l'ensemble du territoire de la municipalité;

QUE la municipalité fasse parvenir une liste sommaire des travaux d'entretien du réseau routier de la municipalité pour l'année 2019 ainsi que leurs coûts;

QUE ladite liste soit annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité.

009-01-2019
5.2

CONFIRMATION ET ACCEPTATION DE L'ORGANIGRAMME ET DU PERSONNEL AFFECTÉ AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN - ANNÉE 2019

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal confirme et accepte, par la présente résolution, l'organigramme, lequel est annexé à la présente pour en faire partie intégrante, soumis par le directeur du service de la Sécurité incendie, M. Sylvain Poulin;

QUE les personnes affectées au service et inscrites à l'organigramme soient confirmées dans leurs fonctions respectives. Le présent organigramme remplace la ou les versions antérieures.

Adoptée à l'unanimité.

010-01-2019
5.3

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR L'ÉLABORATION DE PLANS ET DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DE DEUX (2) PONCEAUX AINSI QUE LA RÉFECTION D'UNE SECTION DE PAVAGE DANS LA ROUTE DU SANCTUAIRE

Considérant que la municipalité désire faire une demande d'aide gouvernementale dans le cadre du programme PIRL pour le remplacement de deux (2) ponceaux jugés plus majeurs et prioritaires ainsi que la réfection d'une section de pavage dans la route du Sanctuaire et qu'il est nécessaire d'avoir des plans et devis pour aller en appel d'offres;

Considérant que la firme WSP Canada inc. a été approchée considérant qu'elle avait été déjà mandatée pour la préparation de l'estimation préalable des coûts desdits travaux à effectuer aux ponceaux;

Considérant que la firme WSP Canada inc. a déposé une offre de service pour des honoraires professionnels qui s'élèvent à 24 785 \$ (plus les taxes) pour les services suivants : estimation préliminaire, préparation des plans et devis nécessaires pour aller en appel d'offres et surveillance des travaux partie bureau (service forfaitaire) et partie chantier (service horaire);

Considérant que ce montant sera subventionné à 75% par le programme PIRL;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal confie de gré à gré à la firme «WSP Canada inc.» le contrat de services professionnels d'ingénierie pour l'élaboration de plans et devis pour le remplacement de deux (2) ponceaux ainsi que la réfection d'une section de pavage dans la route du Sanctuaire pour un montant forfaitaire de 24 785 \$ plus les taxes, montant qui serait payé à 75% par le versement d'une aide financière dans le cadre du programme PIRL et le 25% restant par le fonds général. La préparation des plans et

devis et la surveillance des travaux sont conditionnelles à l'obtention des subventions du Ministère.

Adoptée à l'unanimité.

011-01-2019
5.4

AUTORISATION D'UN REPRÉSENTANT POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MAMH DANS LE CADRE DU "PROGRAMME RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (RÉCIM)" CONCERNANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU BÂTIMENT D'ENTREPOSAGE À ABRASIFS

Attendu que la qualité des abrasifs affecte le rendement des travaux municipaux de déneigement qui est un service prioritaire et essentiel rendu à la population d'où l'importance d'en assurer un entreposage permettant la protection de l'intégrité du produit ;

Attendu que le bâtiment d'entreposage à abrasifs de la Municipalité de Lac-Etchemin est très vétuste et qu'il n'est plus en mesure de maintenir la conservation des abrasifs de façon convenable. La qualité des abrasifs y en est affectée, son utilisation sur le réseau routier n'est pas optimum et par le fait même, la sécurité des usagers en est altérée;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin mandate et autorise le directeur Services publics Urbanisme et Environnement, M. Eric Guenette, à présenter une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme "Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)" concernant les travaux de réfection du bâtiment d'entreposage à abrasifs;

QUE la municipalité a pris connaissance du « Guide du programme » et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

QUE la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet de réfection du bâtiment d'entreposage à abrasifs, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet de réfection du bâtiment d'entreposage à abrasifs si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts;

QUE le maire, M. Camil Turmel et le directeur général/secrétaire-trésorier, M. Laurent Rheault, soient et sont autorisés à signer tous les documents nécessaires pour donner suite à la demande d'aide financière et ceux afférents incluant l'entente relative à l'aide financière accordée par le ministre.

Adoptée à l'unanimité.

6.

DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :

012-01-2019
6.1

CONFIRMATION DE MANDATS ET NOMINATIONS - MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal confirme la nomination des personnes suivantes au sein du Comité consultatif d'urbanisme ainsi que la durée de leur mandat :

Représentants de la population :

- Messieurs Benoît Drouin et Sylvain Lafontaine (février 2019 à janvier 2021);
- M. Gilles Neault et Mmes Catherine Poulin et Nancy Auclair (février 2018 à janvier 2020).

Représentants du Conseil municipal :

- Mme Judith Leblond (présidente) et M. Yannick Dion.

La présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 019-01-2018.

Adoptée à l'unanimité.

013-01-2019
6.2

DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) POUR UNE ALIÉNATION RELATIVEMENT À LA PROPRIÉTÉ DE M. HAROLD GAGNON, SOIT LES LOTS 4 625 784 ET 4 342 105 SITUÉS DANS LE PETIT-2^E

Attendu que le projet vise à permettre l'aliénation d'une parcelle de terrain de 43,92 ha afin de séparer son érablière de sa ferme porcine dans le but de permettre la gestion de l'acériculture par une entreprise gérée par M. Gagnon et sa fille;

Attendu que ledit lot est localisé dans la zone 68-A au sens du règlement de zonage numéro 62-2006 et que la demande est conforme au règlement d'urbanisme de la municipalité;

POUR TOUS CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

QUE ce conseil municipal recommande à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec d'accepter cette demande d'autorisation, et ce, pour les motifs ci-après exposés en fonction des critères de décision prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., C. P-41.1):

1. Le potentiel des lots concernés et des lots avoisinants est de classe 5 et 7 selon les cartes de potentiel des sols de l'ARDA.
2. L'utilisation des lots à des fins agricoles en demeure inchangée, étant donné que M. Gagnon désire continuer ses activités, mais de façon séparée.
3. Ladite demande n'aura aucun impact sur l'agriculture en raison que cela ne pose aucune contrainte quant aux dispositions relatives à la cohabitation des usages en zone agricole prévues au règlement de zonage numéro 62-2006 et ne seraient pas de nature à limiter le développement éventuel des activités agricoles présentement exercées sur l'immeuble, ni de celles voisines. De plus, l'érablière nuit aux activités de la porcherie; les deux activités agricoles seront plus viables si elles sont gérées de manière distincte.
4. Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et des règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale demeureront inchangés.
5. Il y a des emplacements disponibles en-dehors de la zone agricole, mais ne sont d'aucun intérêt pour ladite demande.
6. Si la demande est acceptée, celle-ci n'affecterait en rien l'homogénéité du secteur; le milieu agricole avoisinant demeurerait tel quel.
7. Il n'y aura aucun impact sur la qualité et la quantité d'eau et de sols dans le secteur.

8. Certes, une nouvelle unité foncière sera créée. Toutefois, les 2 propriétés posséderont une superficie suffisamment grande pour être viables l'une et l'autre. Il est même très probable que les activités de chacune des entreprises se verront améliorées et stimulées si elles sont séparées.
9. Ce point est non applicable.
10. Ce point est non applicable.
11. Ce point est non applicable.

Adoptée à l'unanimité.

014-01-2019
6.3

AIDE FINANCIÈRE OCTROYÉE À CAMPING LAC-ETCHEMIN INC. DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN - VOLET 2 AIDE GÉNÉRALE À L'ENTREPRISE

Considérant que le Conseil municipal, afin d'assurer le développement commercial et industriel du territoire, a adopté le 7 juin 2016, la résolution numéro 111-06-2016 établissant la « Politique d'aide au développement économique de la Municipalité de Lac-Etchemin »;

Considérant qu'une demande d'aide financière afférente au volet 2 (Aide générale à l'entreprise) de ladite politique a été déposée par Camping Lac-Etchemin inc. concernant un projet d'ajout d'un bloc sanitaire et d'infrastructures de loisirs (trampoline géante, basketball, spa et jeux d'eaux) ainsi que l'aménagement du terrain;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont procédé à l'analyse et l'étude de la demande en fonction des critères et exigences énoncés à la politique;

Considérant que la demande est conforme et répond aux normes inscrites à la politique;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin accorde une aide financière à Camping Lac-Etchemin inc. au montant maximal de 10% de l'investissement jusqu'à concurrence de 25 000 \$ selon les modalités suivantes :

- Un premier versement de 12 500 \$ (50 %) transmis dans les deux (2) mois suivants le dépôt de la reddition de compte finale (celle-ci confirme la conformité en tous points aux exigences de la politique et le volet afférent).
- Un second et dernier versement de 12 500 \$ (50 %) transmis 12 mois après le dépôt de la reddition de compte finale.

Adoptée à l'unanimité.

7. **DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

015-01-2019
7.1

AUTORISATION D'APPROPRIER AU FONDS GÉNÉRAL UNE SOMME DE 203,61 \$ DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ AFFECTÉ LOISIRS

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE le montant de 203,61 \$ soit approprié au fonds général de l'excédent accumulé affecté loisirs (Amélioration aréna) afin d'acquitter les coûts de réparation du réfrigérateur Pepsi 1 porte à l'aréna municipal.

Adoptée à l'unanimité.

016-01-2019
7.2

AUTORISATION D'APPROPRIER, À MÊME L'EXCÉDENT NON AFFECTÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ANNÉE 2018, UNE SOMME DE 4 695,50 \$ DEVANT SERVIR D'EXCÉDENT ACCUMULÉ AFFECTÉ LOISIRS (AMÉLIORATION DES ÉQUIPEMENTS)

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :

QUE soit appropriée, à même l'excédent non affecté de la Municipalité de Lac-Etchemin, une somme de 4 695,50 \$, ladite somme devant être versée à l'excédent accumulé affecté loisirs (amélioration d'équipements) et représentant les revenus d'amélioration de l'année 2018 prévus et déposés au fonds général;

Aréna	887,50 \$
Centre des arts et de la culture	855,00 \$
Balle-molle	2 953,00 \$
	<hr/>
	4 695,50 \$

Adoptée à l'unanimité.

017-01-2019
7.3

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR CONCERNANT LE PROJET DE MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES - PHASE-IV

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte de conclure une entente avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concernant l'octroi d'une subvention pour le projet de mise à niveau des infrastructures sportives dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - Phase IV, et à respecter toutes les conditions du Ministère rattachées à cette entente;

QUE le directeur des loisirs, culture et vie communautaire, M. Jude Emond, soit et est autorisé à signer ledit protocole, pour et au nom de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité.

018-01-2019
7.4

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE 5 ANS RENOUELABLE AVEC MONT-ORIGNAL, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ AYANT POUR OBJECTIF DE METTRE À LA DISPOSITION DE LA COMMUNAUTÉ LACETCHEMINOISE SES INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte de conclure une entente de 5 ans renouvelable avec Mont-Orignal, coopérative de solidarité ayant pour objectif de mettre à la disposition de la communauté lacetcheminoise ses infrastructures récréatives et sportives;

QUE le maire M. Camil Turmel et le directeur général/secrétaire-trésorier M. Laurent Rheault, soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité.

8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :

8.1 Aucun point pour cet item.

019-01-2019

9.

APPROBATION DU RAPPORT DES IMPAYÉS ET DES DÉBOURSÉS DIRECTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le rapport des impayés et déboursés directs pour décembre 2018 pour la somme de 507 134,48 \$, le tout tel que détaillé comme suit : achats impayés : 198 377,22 \$ et déboursés directs : 308 757,26 \$ et identifié "Rapport des impayés et déboursés directs" et autorise le secrétaire-trésorier à les payer.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le rapport des impayés et des déboursés directs ci-haut décrits.

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité.

10.

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

11 novembre 2018

Courriel transmis par Mme Nathalie Mercier, conseillère en développement régional et aux affaires municipales de la direction régionale de la Chaudière-Appalaches du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, concernant la conclusion en regard de la plainte en lien avec la modification du règlement d'urbanisme et du schéma d'aménagement de la MRC ayant permis la construction d'une résidence pour personnes âgées et l'octroi d'une aide financière sous forme de crédit de taxes.

11.

AFFAIRE (S) NOUVELLE (S) :

SOUSCRIPTION (S) DIVERSE (S) :

11.1-a)

Aucun point pour cet item.

12.

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire, à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de leurs principales activités de représentation, des rencontres et dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter ses commentaires sur certains sujets, selon sa convenance.

Pour terminer ce point, à son tour M. Camil Turmel, maire, commente en ce sens au bénéfice des gens présents dans la salle.

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 40, l'ordre du jour étant épuisé, Mme la conseillère Judith Leblond propose que la présente séance soit levée.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER